



# RONDE DE L'EST

## 17,18,19 Mai 2019



### REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

#### COMITE D'HONNEUR

M. Didier ROBERT	Président du Conseil Régional de la Réunion
M. Cyril MELCHIOR	Président du Conseil Départemental de la Réunion
M. Marc BOYER	Maire de la Plaine des Palmistes
M. Michel VERGOZ	Maire de Sainte-Rose
M. Jean Claude FRUTEAU	Maire de Saint-Benoît
M. Jean-Pierre OLLIVIER	Président de la Ligue de Sport Automobile de la Réunion



#### COMITE D'ORGANISATION

M. Denis ANTOU	Président-Délégué de la Ligue de Sport Automobile de la Réunion
M. Mamisoa RAJOEL	2 <sup>e</sup> Vice-Président de la Ligue de Sport Automobile de la Réunion
M. Mickaël KICHENAMA	3 <sup>e</sup> Vice-Président de la Ligue de Sport Automobile de la Réunion
M. Jean Roland GAUD	4 <sup>e</sup> Vice-Président de la Ligue de Sport Automobile de la Réunion
M. Jean François HOARAU	Secrétaire Général de la Ligue de Sport Automobile de la Réunion
M. Ilias PANCHBAYA	Trésorier de la Ligue de Sport Automobile de la Réunion
M <sup>me</sup> Muriel RAJOEL	Trésorière adjointe de la Ligue de Sport Automobile de la Réunion
M. Daniel PAYET	Membre de la Ligue de Sport Automobile de la Réunion
M. Pascal CHATEAU	Membre de l'ASA Bourbon

Membres : M<sup>me</sup> Emmanuelle COCHARD, M. Didier CODY, M. Jean-Fred MAUVE, M. Alain HOAREAU, M. Edward DULAC, M. Nicol COCHARD, M<sup>me</sup> Blandine MACAGNANGA, M<sup>me</sup> Béatrice TRICARD, M<sup>me</sup> Nathalie AGATHE.

#### REMERCIEMENTS

Le comité d'organisation remercie pour leur concours :

##### Nos partenaires :

- La municipalité de la Plaine des Palmistes,
- La municipalité de Sainte-Rose,
- La municipalité de Saint-Benoît,
- Le garage Phil'auto,

Ainsi que :

- La Préfecture et les Sous-Préfectures de Saint-Benoît et Saint-Paul,
- Le Groupement de Gendarmerie du Sud de l'Océan Indien,
- La Direction Départementale de la Sécurité Publique,
- La Direction des Services d'Incendie et de Secours,
- La Direction Régionale des Routes,
- La Direction des Infrastructures Départementales,
- La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale,

La Presse Ecrite et Audiovisuelle,  
Le Service Médical de l'Epreuve,  
L'Association des Radioamateurs de la Réunion (ARRA),  
L'ensemble des Officiels et Bénévoles officiant au cours de cette Epreuve,  
Les Riverains des épreuves spéciales pour leur compréhension et leur coopération.

## PROGRAMME - HORAIRES

**Parution du règlement** : Lundi 8 avril 2019

**Ouverture des engagements** : Lundi 8 avril 2019

**Clôture des engagements** : Lundi 6 mai 2019

**Dates et heures des reconnaissances** : Samedi 11 mai, dimanche 12 mai 2019 de 13h30 à 20h30 et mercredi 15 mai 2019 de 16h00 à 22h00. **(Le dimanche 12 mai 2019 les reconnaissances sont uniquement autorisées sur la spéciale de Cambourg et Radiers).**

**Vérifications des documents et des voitures** : Vendredi 17 mai 2019 de 18h00 à 21h30 et samedi 18 mai 2019 de 8h00 à 11h00 - Rue Goménolés à la Plaine des Palmistes

**Heure de mise en place du parc de départ** : Vendredi 17 mai 2019 de 18h00 à 22h00 et samedi 18 mai 2019 de 8h00 à 11h30 - Rue Goménolés à la Plaine des Palmistes

**1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs** : Samedi 18 mai 2019 à 10h00 – PC course rue Goménolés – Plaine des Palmistes.

**Publication des équipages admis au départ** : Samedi 18 mai 2019 à 11h30 PC course Plaine des Palmistes.

**Publication des heures et ordres de départ** : samedi 18 mai 2019 à 11h30 PC course Plaine des palmistes.

**Départ de la 1<sup>ère</sup> étape** : Samedi 18 mai 2019 à 13H00- Plaine des Palmistes.

**Arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape** : Samedi 18 mai 2019 à 19H20 – Plaine des Palmistes.

**Publication des résultats de la 1<sup>ère</sup> étape** : Samedi 18 mai 2019 à 21h00 PC course Plaine des Palmistes

**Départ de la 2<sup>ème</sup> étape** : Dimanche 19 mai 2019 à 08H50 - Plaine des Palmistes

**Arrivée de la 2<sup>ème</sup> étape** : Dimanche 19 mai 2019 à 14H33 Sainte-Rose

**Publication des résultats de la 2<sup>e</sup> étape** : Dimanche 19 mai 2019 à partir 16H45 PC course – Sainte-Rose

**Vérification finale** : Dimanche 19 mai 2019 à partir de 14H40 – Parc Fermé - Sainte-Rose

**Taux horaire de la main d'œuvre** : 60 € TTC

**Publication des résultats provisoires** : Dimanche 19 mai 2019 à partir 16h45 - PC Course – Ste Rose

**Publication des résultats définitifs du rallye** : Dimanche 19 mai 2019 - 30 minutes après - PC Course – Ste Rose

**Remise des prix** : Dimanche 19 mai 2019 à partir 17h30 au podium d'arrivée – Ste Rose

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

La Ligue Sportive Automobile de la Réunion organise le 17,18 et 19 mai 2019 en qualité d'organisateur administratif un rallye automobile dénommé :

### «La ronde de l'Est 2019»

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion (LSAR) le 14/02/2019 sous le N° 2019/RN/LSAR/01/02 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 270 en date du jeudi 04 avril 2019.

### *Comité d'Organisation*

*Voir page 1*

**Adresse** : Garage Joël Technic Auto – 68, rue André LARDY – ZAE La Mare – Sainte Marie

**Téléphone** : 06 92 85 14 12 – 06 92 70 77 69 – **E-mail** : [contact@lsareunion.re](mailto:contact@lsareunion.re)

**Réception des engagements** : à compter du lundi 8 avril 2019

JTA – 68 rue André LARDY – ZAE La Mare – Sainte-Marie : lundi au vendredi de 8h à 12h00 et de 14 à 18h

RS Sport – 49 rue Victor le Vigoureux – Saint-Pierre

GARAGE Phil'Auto – 11 rue des Poivriers – ZA Paniandy – Bras-Panon de 17h30 à 19h30

## **Organisateur technique**

L'organisateur Technique est la Ligue de Sport Automobile de la Réunion. Elle pourra déléguer cette fonction à une des associations sportives automobiles de la Réunion par convention.

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

### **1.1P. OFFICIELS**

#### **Commissaires Sportifs :**

**Président du collège :** Jean Roland GAUD licence 13799

**Membres du collège :** Farid ISSAC licence 56159, André LATCHOUMANE licence 13791

**Directeur de Course :** Emmanuelle COCHARD licence 13796

**Directeurs de Course Adjoint :** Patrick AGATHE licence 19014 (Rallye 2)

**Directeurs de course « épreuves spéciales » :** Ilias PANCHBAYA licence 13750, Béatrice TRICARD licence 25363

**Directeur de course « ouverture route » (tricolore) :** Jean François HOARAU licence 19450

**Organisateur Technique « autorité » :** Daniel PAYET licence 17520

**Adjoint à la direction de course « parc » :** Bernard LAURET licence 84354

**Médecin Chef :** François TIXIER licence 219424

**Commissaires Techniques :** Alain HOAREAU licence 13451, Jean Patrick BEGUE licence 57167, Nicol COCHARD licence 13797 (Rallye2), Djounaid DHALED licence 156199, Emmanuel REVELIN licence 189727, Daniel MAILLOT licence 13744, Mathieu LEVENEUR licence 136152

**Véhicules info sécurité :** Stéphane LENEPEVEU licence 226973, Johny FESSARD licence 43712

**Véhicule Balai :** Jerome DEFAUD licence 175312

**Chargé des relations avec les concurrents (CS) :** Nathalie AGATHE licence 34374

**Chargé des relations avec la presse :** Denis ANTOU licence 13738

**Chronométrage/Classements :** T.M.V.R – Maître Fou

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le Rallye dénommé : « **La ronde de l'Est 2019** » compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2019 – Coefficient 3
- Le Championnat des Rallyes, le Championnat « JUNIOR » et le Championnat Féminin de la Ligue du Sport Automobile de la Réunion (Pilotes et Copilotes)
- La Coupe Groupe A – La Coupe Groupe R – La Coupe Groupe N – La Coupe Groupe F2000 - La Coupe Groupe GT de la Ligue du Sport Automobile de la Réunion (Pilotes et Copilotes)
- Le Challenge « PROMO » validé par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion.
- Les Coupes et Challenge validés par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives ou seront informés par voie de presse.

Les vérifications finales seront effectuées le dimanche 19 mai 2019 à partir de 14H40 au parc fermé d'arrivée.

En cas de démontage, les contrôles seront effectués au garage Phil'auto à Bras-Panon.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC maxi

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au rallye « **Ronde de l'Est 2019** » doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 6 mai 2019 à 24H00**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs :
  - 585 €** pour les concurrents inscrits en challenge promo
  - 650 €** pour tous les autres concurrents
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **double tarif**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous règlements applicables à ce rallye.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

L'assistance sera autorisée sur les parcs situés aux endroits suivants :

**1<sup>ère</sup> étape :** Plaine des Palmistes – Parking du stade de football

**2<sup>ième</sup> étape :** Sainte-Rose – Aire Foraine

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Sauf accord préalable des organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye et à proximité immédiate des parcs de regroupement, d'assistance et fermés sont strictement interdits. Toute action publicitaire ou promotion sur l'image de cette épreuve peut être autorisée ou tolérée après une demande faite au préalable aux organisateurs de la manifestation.

Toutes affiches non autorisées sont interdites pendant la durée du meeting.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de la **Ronde de l'Est 2019** représente un parcours de 220,700 km.

Il est divisé en **deux** étapes et **six** sections.

Il comporte **douze** épreuves spéciales d'une longueur totale de 109,500 km.

Les épreuves spéciales sont au nombre de 12.

**ES 1, 3, 5 :** Bras Noirs : 8,500 km      **ES : 2,4,6 :** Frémicourt : 5,600 km

**ES 7, 9, 11 :** Radiers : 14,300 km      **ES : 8, 10, 12 :** Cambourg : 8,100 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

## **6.2P. RECONNAISSANCES**

**Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est fixé à 3.**

## **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

### **7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **7.5P : Epreuves Spéciales**

**7.5.1P** : Le chronométrage sera effectué au 1/100 de seconde.

**7.5.9P** : Le chronométrage sera effectué sur la ligne d'arrivée au moyen d'une boucle optique et d'un transpondeur fixé sur chacune des voitures. Ce système sera doublé par un chronomètre à imprimante. Les transpondeurs seront fournis aux équipages et montés par le prestataire choisi par l'Organisateur lors des vérifications techniques précédant l'épreuve. Un chèque de caution d'un montant de 100 € devra être déposé auprès du prestataire par chaque équipage. Celui-ci leur sera rendu lors de la restitution au prestataire exclusivement du matériel en bon état à l'issue du rallye.

### **7.3.17 Nouveau départ après abandon / rallye 2**

Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **9.1P. Classement particulier**

Il sera établi un classement « CHALLENGE PROMO » selon le règlement validé par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion.

## **ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Des coupes seront remises aux 3 premiers du classement général « scratch », à l'équipage vainqueur du classement « féminin », aux 3 premiers équipages du « CHALLENGE PROMO » et aux premiers de chaque classe.

## ANNEXE 1

### Demande de réintégration Rallye 2

Je soussigné, l'équipage :

Numéro de course :

Souhaite pouvoir repartir en rallye 2 suite à notre abandon pour le motif suivant :

- Retard supérieur au maximum autorisé
- Problèmes mécaniques
- Sortie de route

Autres motifs (précisez) :

Je reconnais avoir pris connaissance des règles régissant le rallye 2 notamment que :

Tout concurrent ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié par écrit \* à un chargé des relations avec les concurrents (à l'aide du document fourni par l'organisateur) son intention de réintégrer le rallye.
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

***\*NB : les demandes écrites doivent parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de course, au plus tard au début de chaque réunion dont les horaires sont affichés.***

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature(s)